



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance extraordinaire du conseil

Samedi le 15 janvier 2022

14 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et de la légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à un sujet indiqué à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2022;
5. Nomination du vérificateur pour l'année 2022;
6. Période d'intervention des membres du conseil;
7. Levée de la séance.

NOTE : Par mesure de prudence à cause de la COVID-19, les séances du conseil se dérouleront en vidéoconférence jusqu'à **nouvel ordre.**